

COMPTE-RENDU DE REUNION

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 Mars à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 28 Février 2024

Membres en exercice : 44

Etaient présents : 32

Etaient absents : 04

Etaient excusés : 08

Pouvoirs : 01

Etaient excusés : M. VANDEWORDE Christophe ; M. CANNESSON Fabien ; M. LEMAIRE Maxime ; M. SELLIER Philippe ; M. POUILLY Gabriel ; M. GALLAND Etienne ; Mme DUTHOIT Paulette et M. DELHAY André.

Etaient absents : M. LALOUX Arnaud ; M. ROCHERAN Olivier ; M. CAULIER Christophe et Mme RASSE Godleine.

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023.

L'assemblée délibérante :

- ✓ **ADOpte** le compte-rendu de la réunion du 12/12/2023.

2 – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023.

Après présentation du compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Trésorier.

Considérant que M. Fabien CARPENTIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du S.I.A.E.P. Région de Gueschart en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Libellé	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022		Opérations de l'exercice 2023		Résultat de clôture de l'exercice 2023	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		875 163 33	755 272 93	762 442 92		882 333 32
Section d'investissement		28 732 96	496 528 70	192 190 15		-275 605 59
TOTAUX.....			1 251 801 63	954 633 07		

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023, définitivement closes et les crédits annulés.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, le 19 mars 2024.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 882 333,32 Euros;
- un déficit d'exploitation de -----

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES			
Virement à la section d'investissement		441 911	00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT	882 333	32
	DEFICIT		
A) EXCEDENT AU 31/12/2023			
• Exécution du virement à la section d'investissement		275 605	59
• Affectation complémentaire en réserves			
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		606 727	73
B) DEFICIT AU 31/12/2023			
Déficit à reporter			

4 – NON-VALEUR 6532130011/2023.

Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur remise par le SGC de Doullens en date du 25/01/2024 pour un montant total de 312,25 € TTC. (Liste n°6532130011/2023)

Monsieur le Président propose l'admission en non-valeur au compte 6541 de la liste n°6532130011/2023 (Titres 51/2019, 45/2021, 50/2021, 87/2021) pour les créances irrécouvrables de la régie d'eau pour un montant total de 312,25 €uros.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

5 – NON-VALEUR 6669550311/2023.

Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur remise par le SGC de Doullens en date du 25/01/2024 pour un montant total de 752,02 € TTC. (Liste n°6669550311/2023)

Monsieur le Président propose l'admission en non-valeur au compte 6541 de la liste n°6669550311/2023 (Titres 104/2017, 34/2018) pour les créances irrécouvrables de la régie d'eau pour un montant total de 752,02 €uros.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

6 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2024.

Monsieur le Président propose au conseil syndical une modification sur les comptes de la section d'investissement et d'exploitation ci-dessous pour :

- l'affectation du résultat du compte administratif de l'année 2023 ;
- une répartition de l'excédent de l'année 2023.

Section d'investissement :

Compte 2158-0000 (Dépenses) + 8 384,00 €uros.

Compte 1641-0000 (Recettes) - 267 222,00 €uros ;

Compte 1068-0000 (Recettes) + 275 606,00 €uros.

Section d'exploitation :

Compte 6071 (Dépenses)..... + 25 000,00 €uros ;

Compte 61523 (Dépenses)..... + 600 510,00 €uros ;

Compte 6378 (Dépenses)..... - 8 000,00 €uros ;

Compte 701249 (Dépenses)..... - 25 832,00 €uros.

Compte 002 (Recettes) + 606 728,00 €uros ;

Compte 74 (Recettes) - 15 050,00 €uros.

Le conseil syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve la décision modificative N°1.

7 – AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE – MARS 2024

M. Ludovic DAULT, secrétaire du SIAEP de la Région de Gueschart, fait part à l'assemblée qu'un avis d'appel à la concurrence sera lancé courant mars 2024 pour :

- la pose d'une clôture au réservoir sur tour de Conteville ;
- pour la remise en peinture des plafonds sur l'ensemble des pièces et reprise sur la partie basse du mur de l'accueil des bureaux du SIAEP de la Région de Gueschart.

Une analyse technique et financière sera effectuée à l'issue de la réception des offres afin de déterminer quelle offre sera retenue.

8 – QUESTIONS DIVERSES.

Néant.

La séance est levée à 21h30.